



Le 11 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus – COVID 19

L'école maternelle « Au pays des enfants sages » de Chaulnes (80) fermée par mesure de précaution jusqu'au 19 mars inclus

Un enfant scolarisé au sein de l'école maternelle « Au pays des enfants sages » de Chaulnes (80) a été diagnostiqué positif au coronavirus Covid-19. Pour rappel et à titre préventif, Muriel Nguyen, préfète de la Somme, et Stéphanie Dameron, rectrice de l'académie d'Amiens, avaient pris la décision de fermer l'école maternelle « Au pays des enfants sages » de Chaulnes du 9 mars midi au 11 mars inclus, le temps nécessaire pour mener les investigations et adapter les mesures en fonction des éléments recueillis.

Ces investigations, menées par l'Agence régionale de santé et Santé publique France dès la confirmation du cas, ont permis d'identifier les personnes qui ont pu être en contact rapproché avec cet enfant. Au regard des activités de groupe auxquelles a participé l'ensemble des élèves de l'école maternelle, et par précaution, l'Agence régionale de santé et Santé publique France préconisent la fermeture de l'établissement pendant 14 jours à compter du dernier jour de scolarisation de l'élève. Par arrêté du 10 mars 2020, la préfète de la Somme et la rectrice de l'académie d'Amiens ont pris la décision de **fermer l'école maternelle « Au pays des enfants sages » de Chaulnes jusqu'au 19 mars inclus**.

Suite aux investigations qui ont été menées, l'Agence régionale de santé et Santé publique France ne recommandent pas la fermeture de l'école élémentaire « Robert Doisneau » de Chaulnes.

Durant cette période, l'ensemble des enfants scolarisés dans l'école maternelle « au pays des enfants sages » doivent :

- éviter les contacts avec les personnes fragiles (âgées, malades notamment) ;
- limiter les contacts avec le public (ne pas se rendre aux activités extra-scolaires).

Il est par ailleurs demandé aux parents de surveiller la température de leurs enfants deux fois par jour et d'appeler le 15 en cas d'apparition de symptômes (toux, fièvre).

Il n'y a pas de recommandation spécifique formulée pour les parents, frères et sœurs non scolarisés dans l'école. Les parents qui ne disposent pas de mode de garde sont invités à contacter leur employeur, qui se rapprochera de l'Assurance Maladie afin de bénéficier d'un arrêt de travail pour assurer la garde de leur enfant. Pour plus d'informations et formulaire de déclaration sur <https://declare.ameli.fr>

Cellule d'information au public

Une cellule d'information du public, ouverte tous les jours de 8h30 à 21h, a été mise en place pour répondre aux questions des habitants des Hauts-de-France directement concernés par les cas de coronavirus : **03 20 30 58 00**.

Un numéro vert national répond par ailleurs aux questions des français sur le coronavirus, de 08h à 21h sept jours sur sept : **0 800 130 000**.

L'appel aux 15 est réservé aux personnes ayant des symptômes. Il s'agit d'un numéro dédié aux prises en charge médicales.

L'académie d'Amiens met en place une cellule d'information au public pour toute question relative à la scolarité : **03 22 823 824**, du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Sites internet utiles

Retrouvez plus informations sur le coronavirus ici : www.gouvernement.fr/infocoronavirus.

Retrouvez plus d'informations sur les mesures prises par l'Éducation nationale dans l'académie d'Amiens : <http://www.ac-amiens.fr>

Recommandations pour les habitants

La meilleure protection contre le virus consiste à provisoirement cesser les poignées de main et embrassades, et à respecter les « gestes barrières », des mesures simples et efficaces pour freiner la diffusion du virus :

- Se laver les mains régulièrement (pendant 30 secondes avec de l'eau et du savon).
- Eternuer et tousser dans son coude.
- Utiliser un mouchoir à usage unique.
- Porter un masque jetable, uniquement quand on est malade.
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.
- Rester chez soi, limiter les sorties et contacter votre médecin si votre état de santé le justifie.